COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CEDROM-SNi continue de défendre les droits d'auteurs

Montréal, le 31 juillet 2017 – À la suite de l'injonction émise par la Cour supérieure interdisant à La Dose de reproduire des parties importantes d'articles du Devoir, de La Presse et du Soleil, l'entreprise québécoise CEDROM-SNi, de concert avec les éditeurs concernés, a proposé à La Dose des solutions qui lui auraient permis de reprendre ses opérations en toute légitimité.

« Depuis plusieurs années, la presse d'information vit des moments très difficiles qui sont occasionnés principalement par le déplacement des revenus publicitaires. Pour protéger la valeur de la presse d'information, un modèle de redevances est déjà en place et il est accepté par l'ensemble de l'industrie de la surveillance des médias. Malheureusement, La Dose a choisi de refuser ce modèle », a déclaré le président de CEDROM-SNi, François Aird.

Il faut savoir qu'au-delà du site public ladose.ca, La Dose opère aussi un service commercial, « La Dose Pro », dont elle vend les services à des entreprises et organismes, et qui génère un chiffre d'affaires annuel appréciable.

Contrairement aux allégations de La Dose dans un communiqué émis plus tôt aujourd'hui, CEDROM-SNi respecte intégralement le jugement interlocutoire émis par la Cour supérieur du Québec. Le jugement étoffé de 38 pages confirme que les pratiques commerciales – tant de La Dose que de La Dose Pro – contrefont les droits d'auteur des éditeurs ainsi que les conditions d'utilisation de leurs sites web, et leur ordonne de mettre fin à ces pratiques.

« La Dose a eu toutes les chances de se conformer au respect des droits d'auteurs, aux mêmes conditions que les autres acteurs de l'industrie de la surveillance médiatique. Or, la direction de La Dose a amené le débat sur la place publique, et fait appel du jugement, ce qui est son droit le plus strict. L'offre faite à La Dose d'intégrer le modèle commercial que souhaitent les éditeurs des quotidiens La Presse, Le Soleil et Le Devoir demeure, mais à condition que ce soit fait dans le respect des droits d'auteurs », d'ajouter M. Aird.

À propos de CEDROM-SNi

CEDROM-SNi œuvre dans le domaine des technologies de l'information depuis 1989. Cette entreprise québécoise agit notamment à titre de gestionnaire de droits de reproduction électronique pour plusieurs centaines de médias québécois et étrangers. CEDROM-SNi produit également Eureka.cc, une solution numérique qui offre à des

milliers de clients au Québec, au Canada et en France, la possibilité de rechercher, analyser et réaliser des veilles dans un univers médiatique en pleine mutation.

-30-

Source : CEDROM-SNi
Renseignements : Pierre Gince, ARP DIRECTION Communications stratégiques
(514) 773-2860